



Cergy, le 01/03/2013

## **AFFAIRE ALI ZIRI ENFIN !**

**UNITÉ SGP POLICE-FO 95**, se satisfait de la décision de la cour d'appel de VERSAILLES en date du 28 février 2013 qui a confirmé le non lieu prononcé sur l'affaire Ali ZIRI pour laquelle nos Collèges de la CSP ARGENTEUIL avaient été injustement mis en cause.

L'incompréhension reste totale en ce qui concerne les sanctions administratives affligées à nos Collègues sur ce dossier.

Malheureusement notre administration a tendance à appliquer la politique du sens unique : « Toute sanction pénale affligée à un fonctionnaire de Police doit faire l'objet d'une sanction administrative. »

**Lorsqu'il n'y a pas de sanction pénale,  
Il y a quand même sanction administrative !**

Nos dirigeants s'étonneront du malaise policier qui apparait régulièrement. Mais avec une telle décision arbitraire, pourquoi s'étonnent-ils ?

L'UNITÉ SGP POLICE renouvelle son soutien aux Collègues de la CSP ARGENTEUIL qui ont été injustement mis en cause sur cette affaire.

Notre administration a brillé une nouvelle fois pour son manque de considération.